

PROGRAMME DE FORMATION : AIPR

Formation à L'Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux Aériens et Souterrains

Objectifs Pédagogiques

- Mesurer les risques d'endommagement et les conséquences qui pourraient en résulter pour la sécurité des personnes et des biens, pour la protection de l'environnement et pour la continuité de fonctionnement de ces ouvrages.
- Rapprocher le contenu réglementaire de la réforme DT-TICT des exigences de l'examen AIPR.
- Maximiser ses chances de réussite au QCM AIPR Opérateur.

Pédagogie :

- Formation théorique : 6 Heures en salle sous forme d'exposé, illustrations, reportage photographique
- Entraînement au passage du QCM AIPR OPERATEUR
- Examen : 1 Heure

Les Moyens :

- Salle de formation équipée avec Paper Board, Ecran et Vidéoprojecteur.
- Accès Internet via WIFI.
- Tablettes tactiles pour la réalisation de l'examen.
- Document de formation remis aux stagiaires.

Profil Formateur :

Formateur qualifié, préventeur avec une expérience de l'environnement des chantiers.

Formation Théorique :

Durée : 1 Journée soit 7 Heures

Contenu :

1. Contexte réglementaire
 - Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire
 - Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs)
 - La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.
 - Les principaux documents
 - Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement
2. La Mise en Œuvre du Chantier
 - Les documents nécessaires sur un chantier.
 - Les piquetages et marquages au sol.
 - Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
 - Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
 - Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.
3. Savoir Préparer son Intervention
 - Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
 - Savoir les localiser selon leurs classes
 - Repérer les réseaux sur plan
4. Travailler à Proximité des Réseaux
 - Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
 - Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
 - Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
 - Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire.
 - Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

Public Concerné :

Salarié ou agent intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Être titulaire d'un CACES® en cours de validité

Connaissances préalables requises dans le vocabulaire et les techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains.

Prérequis :

Connaissances réglementaires des décrets relatifs à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Evaluation :

L'examen final est réalisé sur la base de 40 questions à choix multiples, aléatoires et individuelles. - La réussite au QCM est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Opérateur). Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans. - Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Lieu de Formation :

Centre de Formation IFP – Domaine du Chambon – Lieu-Dit Chambon 63500 ISSOIRE

Contact de Formation :

Secrétariat IFP : Téléphone : 04-73-89-90-75 – Mail : issoireformationprevention@outlook.fr

Modalité et Tarifs :

Nous consulter - Cette formation peut être éligible au CPF (voir sites internet : intercariforef.org et moncompteformation.gouv.fr).

Accessibilité Personnes Handicapées :

Les personnes atteintes de handicap sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation via notre partenaire APAVE à Gerzat.

Validité :

Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

